

**Dossier de candidature
à l'attention de l'Agence de l'eau Adour- Garonne / fiche thématique
« Agriculture et accompagnement des filières agricoles - Accompagner
des filières bas niveau d'impact de l'amont à l'aval » - Décembre 2025**

PRESENTATION DU PROJET GLOBAL

Logique du projet en lien avec le PAT du Bassin d'Aurillac

1. Cadre général du PAT du Bassin d'Aurillac

Le PAT du Bassin d'Aurillac a été voté par le Conseil Communautaire du 30 juin 2025. Son plan d'actions s'articule autour de 4 axes stratégiques qui sont :

AXE A – ACCOMPAGNER LA TRANSITION ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

AXE B – PROMOUVOIR ET STRUCTURER UN SYSTEME ALIMENTAIRE DURABLE DU CHAMP A L'ASSIETTE

AXE C – ACCOMPAGNER L'ALIMENTATION DE CHACUN VERS LE LOCAL ET LA QUALITE

AXE D – CONSOLIDER, ANIMER ET VALORISER LA DYNAMIQUE COLLECTIVE ENTRE ACTEURS DE L'ALIMENTATION DURABLE

Les objectifs généraux poursuivis au sein de l'axe B sont de développer une économie locale, équitable et durable des secteurs agricoles et alimentaires, depuis l'activité de production agricole jusqu'à la distribution sur le territoire, ainsi que de répondre aux besoins de la population en volume, qualité et diversité et enfin de valoriser les terroirs et savoir-faire locaux.

Les objectifs opérationnels de cet axe sont :

B.1. Contribuer à la rencontre acheteurs-fournisseurs de la restauration hors domicile et encourager les acteurs des filières à se structurer

B.2. Accompagner le développement des productions déficitaires et de filières de qualité territorialisées

B.3. Promouvoir les produits et savoir-faire du territoire auprès des habitants et des visiteurs

B.4. Accompagner le développement de pratiques agricoles durables sur les secteurs à enjeux eau

Ce dossier s'inscrit dans l'objectif opérationnel B2. Accompagner le développement des productions déficitaires et de filières de qualité territorialisées. Il concerne le projet 10. Accompagner le développement de filières territorialisées durables (les autres projets s'intéressent essentiellement au volet foncier – installation en faveur des productions déficitaires).

2. Contexte et objectif du projet 10. « Accompagner le développement de filières territorialisées durables » inscrit au plan d'actions du PAT

Le territoire du Bassin d'Aurillac spécialisé en élevage bovin et tourné majoritairement vers les filières longues ne permet pas aujourd'hui, en termes de volumes et de diversité de produits, d'alimenter la population selon les principes d'une alimentation diversifiée et équilibrée.

Le volume de productions végétales notamment, mais également de produits animaux (hors bovins), relatif à la consommation moyenne théorique de la population locale, met en évidence l'inadéquation entre offre et besoins du territoire.

Pour développer une plus grande autonomie du système alimentaire local et une meilleure durabilité de celui-ci, une approche à l'échelle du territoire des trois EPCI du sud-ouest Cantal apparaît comme la plus stratégique.

Il s'agit donc, au travers de plusieurs projets complémentaires les uns des autres, d'œuvrer à une relocalisation de filières de qualité tout en contribuant à une agriculture durable en misant sur des productions issues du Bassin d'Aurillac, de la Châtaigneraie Cantalienne ou encore de Cère et Goul en Carladès. En lien avec l'Axe A, les achats en restauration collective seront notamment encouragés pour entraîner le développement des filières.

Concernant les opportunités de filières, l'étude relative aux productions fermières réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2024 démontre les faiblesses mais également les éléments de dynamiques et d'opportunités de productions diversifiées et de qualité sur ces 3 EPCI ; En témoigne notamment la forte proportion de fermes engagées dans les signes de qualité et démarches qui sont reconnus par EGAlim. Il apparaît nécessaire de préciser avec les acteurs locaux, sur la base d'une analyse plus poussée, les possibilités de développement des filières agricoles territorialisées qu'elles soient animales ou végétales.

Par ailleurs, la Cant'ADEAR et une dizaine d'éleveurs (pour une partie d'entre eux déjà en diversification) qu'elle accompagne sur le Bassin d'Aurillac et la Châtaigneraie, proposent de porter un programme d'expérimentation de cultures de légumineuses et sarrasin, ce qui contribuera à mieux connaître la capacité du territoire à fournir la population en protéines végétales. De plus, le terroir est déjà connu pour être favorable à d'autres productions végétales que sont le seigle, le blé ou encore le sarrasin (plante particulièrement intéressante pour son apport complet en acides aminés essentiels).

Pour rappel, les légumineuses ont de nombreux atouts sur le plan agronomique : intégrées dans les rotations de culture, les légumineuses peuvent fixer l'azote de l'air pour leur propre croissance puis le redistribuer dans le sol pour la culture suivante. Elles permettent de casser le cycle des maladies, des ravageurs des cultures et des mauvaises herbes et ainsi utiliser moins de pesticides à l'échelle de la rotation des cultures. Le sarrasin quant à lui a un effet nettoyant sur les vivaces et permet une rupture des cycles des parasites et adventices par le travail du sol qui se réalise avant les semis. Sa culture entraîne ainsi des gains de rendements pour les céréales de la rotation et améliore la fertilité des sols.

Le projet se décline en plusieurs sous-projets qui sont les suivants :

1/ Continuer à caractériser les besoins et opportunités de développement de filières pour accroître les productions déficitaires (démarche visant notamment à approfondir la connaissance des freins et leviers pour le développement de filières animales déficitaires)

2/ Développer des filières bas intrants en protéines végétales

3/ Relancer une dynamique de production fruitière :

- Recenser l'existant et mettre en place un plan d'actions
- Encourager des plantations sur les fermes

4/ En lien avec la première action, accompagner le développement de filières animales déficitaires telles qu'en volailles de chair et produits laitiers transformés

Le projet faisant l'objet de la présente candidature concerne le volet « développer des filières bas intrants en protéines végétales ».

Description du projet objet de la présente candidature

1. Objectif et volets du projet

Le projet vise à développer des filières territorialisées en productions végétales riches en protéines et destinées à l'alimentation humaine (légumineuses, céréales, sarrasin, oléagineux) et reposant sur des modes de production bas impacts et des filières durables.

Pour ce faire, il se décline en trois sous-projets qui sont :

- **Expérimenter la production de légumineuses et développer une filière à partir des variétés les plus adaptées aux terroirs et à la demande locale**

En effet, il existe très peu d'essais de cultures réalisés sur la partie ouest du département du Cantal. L'enjeu est donc de recueillir des retours d'expériences, de définir des références technico-économiques et d'identifier la pertinence de porter un projet de filière légumineuse sur cette partie du territoire du Cantal.

Le territoire d'action sera élargi au-delà des 25 communes d'Aurillac Agglomération et les agriculteurs amenés à porter les expérimentations et partager leurs expériences pourront se situer sur les communes intégrées au territoire du SCOT (Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie Cantalienne et Carladès).

Quant aux acteurs de l'aval qui contractualisent avec des producteurs d'Auvergne, ils sont en recherche de producteurs pour répondre à la demande en restauration individuelle et collective. Leur utilisation reste toutefois encore à promouvoir pour renforcer la consommation de légumes secs dans l'alimentation courante (conformément aux recommandations du plan national nutrition santé).

- **Engager une réflexion sur l'opportunité de développer une filière locale sarrasin basée à la fois sur la capacité du territoire à produire, transformer, commercialiser et consommer le sarrasin sous formes de farine et décortiquée.**

Le sarrasin était cultivé dans le Cantal de façon courante jusqu'au XXème siècle et cuisiné en bourriols. Doté de qualités agronomiques et nutritionnels incontestables, c'est une culture toujours existante mais devenue anecdotique. Si la tradition de la fabrication des bourriols persiste, la farine est rarement locale. Par ailleurs, la graine se décline sous différentes formes de préparations restant à promouvoir.

- **Animer un groupe projet « filières protéines végétales territoriales » permettant de travailler selon une approche amont-aval pour identifier les freins et leviers d'actions aux différents maillons des filières (légumineuses, céréales, sarrasin, oléagineux) et partager des expériences inspirantes hors territoire. Des sous-groupes seront mis en place autant que de besoins pour aborder des sujets plus spécifiques à telle ou telle filière.**

Ces trois projets se conduiront de manière simultanée.

2. Méthodologie

➤ **Le projet devra répondre à trois types de besoins :**

- **Identification des variétés intéressantes à développer** sur le territoire du Bassin d'Aurillac élargi aux deux EPCI voisins de la Châtaigneraie cantalienne et du Carladès et promotion de leur culture selon des principes d'agriculture durable à bas niveau d'impact
- **Mise en lien des acteurs de l'amont à l'aval** dans les différents secteurs de production (légumineuses, céréales, sarrasin, oléagineux) pour définir les perspectives communes de développement des filières, répondre aux enjeux de tri et transformation après récolte et favoriser des contractualisations entre distributeurs et producteurs, jusqu'à la définition de prix équitables à chaque maillon des filières. Pour ce faire, une approche départementale voire supra sera menée afin d'associer les acteurs clés de l'aval.
- **Accompagnement de la consommation**, notamment en restauration collective, de manière à encourager les filières et les aider à se structurer pour qu'in fine elles bénéficient à l'ensemble des habitants.

➤ **Le projet s'appuiera a minima sur les acteurs suivants :**

- Acteurs de la production et du développement agricole

Chambre d'Agriculture du Cantal, Cant'ADEAR, association Bio 15 (association des producteurs Bio du Cantal), association Les Coopains Bios (producteurs de seigle, sarrasin, blé, millet).

La Chambre d'Agriculture du Cantal contribuera à la mobilisation des agriculteurs et à la diffusion des résultats des expérimentations. La Chambre d'Agriculture jouera également, à travers son service filières et circuit-court, un rôle incontournable dans le développement des filières.

L'association Cant'ADEAR jouera un rôle important car elle assumera le volet « expérimentation » de l'accompagnement agricole. Elle sera pour cela prestataire d'Aurillac Agglomération.

Le Lycée Agricole d'Aurillac sera autant que possible associé à la démarche. Son niveau d'engagement dans le projet sera à définir dans la première phase du projet.

- Acteurs de la transformation

ADAPEI 15 propriétaire de la marque « lentille blonde de Saint-Flour », Chambre des Métiers et de l'Artisanat, syndicat départemental des boulangers, Pastaverigna et Atelier des Mille Pâtes (production de pâtes), association Les Coopains Bios (production de farines)

- Acteurs de la distribution et acheteurs

Magasins partenaires du PAT (Biocoop l'Arbre à Pain et le Châtaignier, La Vie Claire d'Aurillac, Carrefour Market de Jussac et Saint-Paul-des-Landes notamment), ADAPEI 15, acheteurs de la restauration collective partenaires du PAT (communes, CROUS, Hôpital, Collèges notamment), C'Bio Cantal (association nouvellement créée de producteurs bio qui commercialisent leurs produits à la restauration collective)

- Acteurs de la formation en cuisine et nutrition

SCIC Nourrir l'Avenir (prestataire pour le projet « accompagnement de la restauration collective » du PAT) et collectif les Pieds dans le Plat (partage de recettes et fiches en nutrition-santé)

D'autres acteurs pourront rejoindre la démarche en cours de mise en œuvre.

➤ **Gouvernance du projet**

La gouvernance se décline en trois niveaux

- Instances de gouvernance d'Aurillac Agglomération (Conseil Communautaire et Bureau Communautaire) : vote les budgets et la stratégie politique des projets
- Comité de pilotage du PAT : conseille les instances de gouvernance d'Aurillac Agglomération dans leurs prises de décision et participe aux choix méthodologiques pour la mise en œuvre des projets (actions, partenaires, etc.)
- Groupe de travail « filières en protéines végétales territoriales » : suit et participe à la mise en œuvre du projet et ajuste la méthodologie / le calendrier en fonction des avancées des actions
- Sous-groupes (en fonction des besoins) : mettent en œuvre une partie du projet

➤ **Déroulé méthodologique et calendrier :**

Le projet s'inscrit sur la durée du plan d'actions du PAT, c'est-à-dire jusqu'en 2029.

Il débutera en janvier 2026 et s'achèvera en mai 2029, échéance du PAT, et durera donc 3 ans et demi.

Le projet se déroulera comme suit :

Année 1 (2026) :

- Volet accompagnement agricole : lancement des premiers essais de cultures en légumineuses et recueils d'expériences sur les autres cultures (céréales, sarrasin, oléagineux), caractérisation d'itinéraires techniques bas impact. Organisation de rencontres sur les fermes tests pour parler de la diversification en protéines végétales.
- Volet valorisation des productions : suivi de la commercialisation des productions auprès d'acheteurs de la restauration collective voire d'autres acheteurs (transformateurs – distributeurs)
- Volet animation : constitution d'un groupe de travail « filières protéines végétales territoriales » et lancement de premières démarches de collaborations entre acteurs de filières
- Volet communication : lancement d'une prestation de réalisation d'un film de promotion de la démarche

Année 2 (2027) :

- Volet accompagnement agricole : sur la base des premiers résultats de l'année 1, poursuite des essais et de la caractérisation des itinéraires techniques de production bas impact des cultures. Analyse économique de la production. Organisation de rencontres sur les fermes tests pour parler de la diversification en protéines végétales
- Volet valorisation des productions : suivi de la commercialisation des productions issues des expérimentations auprès d'acheteurs de la restauration collective voire d'autres acheteurs (transformateurs – distributeurs)
- Volet sensibilisation des acheteurs : réalisation de fiches recettes à base de protéines végétales produites localement/ Accompagnement des cuisiniers dans l'intégration des productions locales (action ne faisant pas l'objet d'une demande de financement dans le présent dossier)
- Volet animation : poursuite de l'animation du groupe de travail (et de sous-groupes si besoin). Le cas échéant, mobilisation d'acteurs hors territoire pour des retours d'expériences inspirants. Développement de collaborations entre acteurs de filières.
- Volet communication : poursuite de la réalisation du film illustratif de la démarche. Participation à des rencontres entre agriculteurs du Cantal pour parler de la démarche et pour essayer sur d'autres fermes. Communication vers d'autres acteurs de filières pour élargir le réseau le cas échéant.

Année 3 (2028) :

- Volet accompagnement agricole : mobilisation d'agriculteurs supplémentaires (essaimage) avec valorisation des retours d'expériences issus des deux premières années, poursuite d'essais (pour renforcer les retours des deux années précédentes et compléter les informations si besoin), développement des cultures de variétés apportant de bons résultats. Rédaction de fiches techniques. Définition d'une charte de production avec des itinéraires techniques cohérents avec l'objectif bas impact.
- Volet valorisation des productions : suivi de la commercialisation des productions auprès d'acheteurs de la restauration collective voire d'autres acheteurs (transformateurs – distributeurs)
- Volet sensibilisation des acheteurs : accompagnement des cuisiniers dans l'intégration des productions locales (action ne faisant pas l'objet d'une demande de financement dans le présent dossier), temps de dégustations et d'échanges avec les producteurs
- Volet animation : poursuite de l'animation du groupe de travail (et de sous-groupes si besoin). Le cas échéant, mobilisation d'acteurs hors territoire pour des retours d'expériences inspirants. Accompagnement des filières jugées pertinentes à développer.

- Volet communication : fin de réalisation et diffusion du film illustratif de la démarche auprès des divers publics cibles : agriculteurs, acheteurs, acteurs agricoles. Diffusion large des fiches techniques. Diffusion des fiches recettes.

Année 4 (janvier à juin 2029) :

- Volet accompagnement agricole : poursuite de l'essaiage avec l'organisation de journées d'échanges techniques (partage d'expériences, évènements de valorisation de filières) pour le développement des productions, appui à d'éventuels projets de mutualisation (de matériel et/ou de services)
- Volet valorisation des productions : mise en place si possible d'accords / contrats pour sécuriser les filières et les prix de l'amont à l'aval
- Volet sensibilisation des acheteurs : poursuite de la valorisation des productions végétales à travers des évènements du PAT, des formations cuisine des cuisiniers de restauration collective et divers salons acheteurs-fournisseurs organisés (action ne faisant pas l'objet d'une demande de financement dans le présent dossier).
- Volet animation : mise en place d'une instance pertinente pour le suivi du développement des filières
- Volet communication : valorisation de la démarche globale (au moins un événement officiel de communication sera organisé avec les partenaires), diffusion des enseignement et données, communication en interPAT et interEPCI du Cantal et hors Cantal par l'organisation de réunions et la participation à des rencontres (séminaires, assises, etc.). Poursuite de la diffusion du film.

Opérateurs du projet représentant une dépense pour Aurillac Agglomération et dépenses prévisionnelles

Opérateur	Fonction	Calendrier de la mission	Dépense prévisionnelle
Aurillac Agglomération – Chargée de mission PAT	Coordination du projet Animation du groupe projet « filières territoriales en protéines végétales » et des sous-groupes Pilotage des volets animation / sensibilisation et communication Co-pilotage du volet accompagnement agricole et valorisation des productions avec la Cant'ADEAR	Janvier 2026 à juin 2029	11 900 euros TTC Voir tableau de calcul joint
Cant'ADEAR – Animatrice Agriculture Paysanne	Pilotage d'une partie du volet accompagnement agricole et valorisation des productions <i>Voir note jointe au devis</i>	Janvier 2026 à juin 2029	32160 euros TTC Voir devis joint
Les Nouveaux Films - Vidéaste	Réalisation d'un film illustratif du projet à des fins de communication et valorisation auprès des acteurs de filières	Janvier 2026 à février 2028	8472 euros TTC Voir devis joint

Livrables

- Film illustratif de la démarche
- Fiches recettes
- Fiches techniques des productions pertinentes pour le développement de filières
- Comptes-rendus des journées organisées par la Cant'ADEAR
- Comptes-rendus des réunions du groupe de travail filières et des sous-groupes éventuels
- Bilan de l'expérimentation (inscrite au volet accompagnement agricole)
- Supports de présentations divers
- Evènement de restitution finale
- Articles dans l'Agglo Mag, et dans la presse

Budget prévisionnel sur la durée totale du projet

	Dépenses prévisionnelles en euros TTC			Recettes prévisionnelles en euros TTC	
	Fonctionnement	Prestation	Total	%	Montant
Aurillac Agglomération	11 900	40 632	52 532	30 %	15 759,60
Agence de l'Eau Adour Garonne				70 %	36 772,40
Total	11 900	40 632	52 532	100 %	52 532

Aurillac Agglomération sollicitera des subventions auprès de l'Agence de l'eau en plusieurs fois, de manière à ajuster au mieux le contenu des actions et le budget au fur-et-à-mesure de l'avancée du projet.

DEMANDE DE SUBVENTION « DEMARRAGE DU PROJET »

Aurillac Agglomération prévoit un budget de 23914,90 euros TTC pour le démarrage de la démarche.

Aurillac Agglomération sollicite pour cela deux subventions :

- une subvention pour la réalisation du film dont la réalisation court sur plusieurs années
- ⇒ dossier de demande intitulé « Développer les filières territorialisées durables dans le cadre du PAT du Bassin d'Aurillac – réalisation d'un film illustratif »

	Dépenses faisant l'objet du dossier en euros TTC			Recettes en euros TTC	
	Fonctionnement	Prestation	Total	%	Montant
Aurillac Agglomération		8472	8472	30 %	2541,60
Agence de l'Eau Adour Garonne				70 %	5930,40
Total		8472	8472	100 %	8472

La subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 5930,40 euros.

- une subvention pour les dépenses de salaires liées au poste de chargé de mission PAT ainsi que pour les dépenses de la prestation Cant'ADEAR pour l'année 1 du projet, c'est-à-dire de janvier à décembre 2026
- ⇒ dossier de demande intitulé « Développer les filières territorialisées durables dans le cadre du PAT du Bassin d'Aurillac – démarrage du projet »

	Dépenses faisant l'objet du dossier en euros TTC			Recettes prévisionnelles en euros TTC	
	Fonctionnement	Prestation	Total	%	Montant
Aurillac Agglomération	15 jours * 242,86 = 3642,90	11 800	15442,90	30 %	4632,87
Agence de l'Eau Adour Garonne				70 %	10 810,03
Total	3642,90	11800	15442,90	100 %	15442,90

La subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 10 810,03 euros.